



Décisions municipales d'intérêt public 2022

Date	Décision
13.06.2022	<u>Publication des décisions municipales d'intérêt public</u> Faisant suite à une dénonciation relative à la loi sur la protection des données (LPrD), toutes les publications concernant les communications municipales ont été retirées à la demande de l'autorité de protection des données du canton de Vaud, compte tenu du fait que certaines communications n'étaient pas conformes à la LPrD. Désormais, les communications de la Municipalité seront anonymisées afin d'être conformes à la LPrD, tout en respectant la LInfo.
13.06.2022	<u>Charte informatique</u> Dans le cadre de la labellisation Cyber-Safe, une charte informatique a été élaborée et sera signée par tous les collaborateurs, les membres de la Municipalité ainsi que la présidente et la secrétaire du Conseil communal.
13.06.2022	<u>PACom – Examen préalable</u> La Municipalité a validé les prestations d'honoraires pour la phase C1 « Prestations complémentaires avant dépôt à l'examen final » à l'entreprise ABA Partenaires (Lausanne) pour un montant de CHF 13'500.- HT.
13.06.2022	<u>Parcelle RF 349 – Pose d'un velux</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022.04 relatif à la pose d'un velux sur la partie Est du toit.
13.06.2022	<u>Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) – Projet de convention régionale</u> La Municipalité a décidé d'accepter et de signer le projet de convention régionale. Elle implique, entre autres, qu'une seule commune pourra être boursière. En l'occurrence, il s'agira de Nyon.
20.06.2022	<u>Vacances estivales – Séances de Municipalité</u> En raison des vacances, il n'y aura pas de séance de Municipalité les 18 et 25 juillet 2022.
20.06.2022	<u>Parcelle RF 532 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage de six robiniers faux-acacias. Plantation compensatoire : vingt Photinia Fraseri Red Robin.
20.06.2022	<u>Hangar communal – Pose de mâts</u> La Municipalité a adjugé la pose de trois mâts pour drapeaux à l'entreprise Rovero Associés SA (Yverdon-les-Bains) pour un montant estimé de CHF 1'840.95 TTC.
20.06.2022	<u>Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (RLATC) – Modification de l'article 73</u> La DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) informe que la nouvelle procédure concernant la transmission des permis de construire entre les communes et le Canton sera entièrement dématérialisée.



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
20.06.2022	<p><u>Place du Village – Lieu de rencontre</u> La Municipalité a adjugé les travaux concernant la création d'une petite terrasse pour stabiliser la future table, à l'entreprise MGC SA (Saint-Prex) pour un montant de CHF 2'519.50 TTC.</p>
20.06.2022	<p><u>Lutte contre les organismes exotiques envahissants</u> La DGE a transmis des fiches de recommandations destinées aux usagers de petites embarcations, des plongeurs et des pêcheurs. Ces informations seront relayées auprès des propriétaires de kayaks et paddle et publiées sur le site internet.</p>
20.06.2022	<p><u>Eclairage public – Projet Perséides</u> La Municipalité a décidé d'adhérer au projet Perséides qui consiste à éteindre au maximum réalisable l'éclairage artificiel de 22h à 4h, dans la nuit du 12 au 13 août prochain.</p>
27.06.2022	<p><u>Conseil communal – Elections complémentaires</u> Il y a lieu d'élire onze suppléants pour le Conseil communal. Dès lors une élection complémentaire aura lieu le 27 novembre 2022.</p>
27.06.2022	<p><u>Français en Jeu – Subvention</u> La Municipalité a décidé d'octroyer une subvention de CHF 240.- à l'association « Français en Jeu » en soutien à une citoyenne de la commune qui suit assidûment des cours de français.</p>
27.06.2022	<p><u>Etablissement l'Accent – Ouverture exceptionnelle</u> La Municipalité a décidé d'accepter la demande d'ouverture du restaurant l'Accent le samedi 10 septembre prochain de 11h à 16h sachant que l'accueil des clients devra se faire uniquement à l'intérieur.</p>
27.06.2022	<p><u>Chapelle – Rue Roger de Lessert – Contrôle OIBT</u> L'entreprise à laquelle l'adjudication avait été faite étant dans l'impossibilité de procéder aux travaux relatifs à la mise en conformité des installations électriques de la chapelle, la Municipalité a accepté l'offre de l'entreprise Cuany (Saint-Prex) pour le montant de CHF 3'054.35 TTC, avec des options éventuelles évaluées à CHF 1'200.-.</p>
04.07.2022	<p><u>Route des Deux-Communes – Conciergerie</u> La Municipalité a décidé d'accepter l'offre de MD qualité services (Romanel-sur-Lausanne) d'un montant de CHF 400.- HT pour le remplacement de la concierge durant ses vacances.</p>
04.07.2022	<p><u>Police des constructions - Contrôle des chantiers</u> La Municipalité a décidé, lorsqu'elle le jugera nécessaire, de solliciter le bureau Aba Partenaires SA (Lausanne) pour effectuer des contrôles sur les chantiers qui seront au bénéfice d'un permis de construire.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
04.07.2022	<p><u>Place du Village – Infiltrations d'eau dans le parking souterrain</u> La Municipalité a décidé d'adjuger le contrôle caméra des canalisations à Liaudet Pial SA (Renens) pour un montant de CHF 853.50 TTC.</p>
11.07.2022	<p><u>Parcelle RF 174 – Entretien de la lisière forestière</u> La Municipalité a décidé de confier les travaux d'entretien de la lisière forestière, en bordure de la parcelle RF 334, au Groupement forestier de Ballens-Mollens pour un montant de CHF 400.- à CHF 600.-.</p>
11.07.2022	<p><u>Véhicule utilitaire de voirie</u> Suite à l'acceptation du préavis n° 5/200 par le Conseil communal et le délai référendaire étant échu, la Municipalité a décidé de commander le véhicule de marque Kramer, modèle 8085 T pour le montant de CHF 143'423.- TTC.</p>
08.08.2022	<p><u>Parcelle RF 50 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un bouleau et d'un cyprès. Plantation compensatoire par les mêmes essences.</p>
08.08.2022	<p><u>Rue de l'Horloge 10 – Divers travaux</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zurbuchen Frères SA (Eclépens) : remplacement des volets pour CHF 7'398.70 TTC. - Tde Travaux (Bussigny) : réfection des peintures de l'appartement du 1^{er} étage pour CHF 10'564.- TTC. - Tde Travaux (Bussigny) : réfection de la peinture dans la cage d'escalier entre le rez et le 1^{er} étage pour CHF 4'593.- TTC. - Cuany Electricité (Saint-Prex) : installation d'une prise dans l'entrée du bâtiment pour CHF 353.20 TTC.
08.08.2022	<p><u>Parcelle RF 146 – Transformations intérieures et isolation périphérique de l'habitation</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022/02 relatif à ces travaux.</p>
08.08.2022	<p><u>Parcelle RF 174 – Rénovation énergétique et transformations intérieures d'une villa individuelle (ajout d'une enveloppe thermique et remplacement du système de production de chaleur électrique par une PAC)</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022/08 relatif à ces travaux.</p>
15.08.2022	<p><u>Conseil communal – Séances 2023</u> La Municipalité a fixé les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 mars - 20 juin - 10 octobre - 5 décembre



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
22.08.2022	<u>Parcelle RF 312 – Installation photovoltaïque</u> La Municipalité a validé l'installation de 324.6 m2 de panneaux photovoltaïques.
22.08.2022	<u>Projet « Sentier au fil de l'Aubonne »</u> La Municipalité a décidé d'autoriser le municipal en charge de ce projet à engager la commune financièrement à hauteur de CHF 15'361.- pour la création d'un trottoir mouillé sous le pont de l'Aubonne.
29.08.2022	<u>Crise ukrainienne – Accueil des réfugiés</u> La Municipalité a décidé de renoncer momentanément à accueillir officiellement les réfugiés ukrainiens, ceci en raison d'une situation instable tant en Ukraine que dans la commune où plusieurs départs ont d'ores et déjà été annoncés.
29.08.2022	<u>Mise en conformité de l'abri PC</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux aux entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Serrurerie : Miccotec SA (Bioley-Orjulaz) pour CHF 2'250.95 TTC - Maçonnerie : Lang Construction Sàrl (St-Prex) pour CHF 1'497.03 TTC - Electricité : Cuany Electricité (St-Prex) pour CHF 5'697.35 TTC - Menuiserie : Dessaux & Cie (St-Prex) pour CHF 5'365.30 TTC - Fourniture d'extincteurs : Primus AG (St-Aubin) pour CHF 568.65 TTC.
29.08.2022	<u>Parcelle RF 541 – Installation photovoltaïque</u> La Municipalité a validé l'installation de 51.9 m2 de panneaux photovoltaïques en toiture.
29.08.2022	<u>Parcelle RF 531 – Transformations villa individuelle (réduction des surfaces et du volume dans les gabarits d'origine)</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2021/09.

Buchillon, le 6 septembre 2022